



## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB LEO LAGRANGE

En prenant une licence au CLL Lormont Basket, je soussigné(e) :

(Nom et prénom du licencié) :

Atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement intérieur(complet disponible au foyer) :

- Etre assidu(e) et ponctuel(le) aux entraînements et aux rencontres officielles (sous peine de sanctions du coach et du bureau)
- A participer à la vie du Club pour tous les licenciés, pour les plus jeunes les parents (aider lors des matchs à domicile, les goûters, lors de transport des licenciés sur le lieux des matchs à l'extérieur, etc...)
- 
- A partir de la catégorie U15, **PARTICIPER** à la vie du club en aidant pour l'arbitrage, la table de marque, la préparation des goûters, l'organisation d'événements du Club, etc...
- Il est strictement interdit d'introduire et de consommer tout alcool et autre produit toxique ou inflammable ainsi que tout objet dangereux.
- A respecter à domicile et en déplacement, les entraîneurs, les dirigeants bénévoles ainsi que leurs consignes, le public, les joueurs(ses), les arbitres, la table de marque, mes coéquipiers, mes adversaires, leur staff, les spectateurs, les lieux et le matériel (salles, vestiaires, sanitaires, mobiliers, tenues).  
La mixité et les origines sociales ou raciales de chacun.
- Toutes cotisations non-payées **INTEGRALEMENT** donnera lieu **au refus** des entraînements et des matchs.



Fautes Techniques et comportement : un(e) joueur(se) sanctionné(e) par une faute technique ou disqualifiante devra s'acquitter de l'amende envoyée par la FFBB auprès du CLL (30 euros pour une 1ère faute technique et pouvant aller jusqu'à 360 Euros en cas de commission de discipline).

Le joueur(se) sera suspendu d'entraînements et de matchs tant que l'amende ne sera pas payée.

Pour des raisons d'effectifs, de sécurité et d'encadrement, le Club se réserve le droit de refuser une adhésion.

En plus du règlement intérieur du Club, chaque licencié s'engage à **respecter le règlement propre aux différentes structures mises à disposition (foyer, gymnase municipaux, etc...)**.

**Seuls les joueurs de l'équipe, les surclassés et les coaches qui s'entraînent seront présents lors de l'entraînement : AUCUNE AUTRE PERSONNE NE SERA ADMISE SOUS PEINE DE SANCTION DE LA PART DU COACH ET DU BUREAU.**

Toute licence enregistrée auprès de la Fédération de Basket-Ball est définitive et non remboursable.

Le non-respect du règlement ou toute atteinte à l'image du Club peuvent amener le licencié à être convoqué avec ses parents ou responsables légaux, devant le Conseil d'Administration du Club Léo Lagrange Basket, sanction pouvant aller de la suspension du joueur jusqu'à son exclusion définitive.

**Les entraînements se font qu'avec la présence du coach.**

Signature du licencié (précédé de la mention " Lu et approuvé")

Pour les mineurs : signature des parents ou des responsables légaux ainsi que la mention "Lu et approuvé".

Fait à

Le

Signature